Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1624

Artikel: Politique sociale : la famille ne devrait pas coûter un sou
Autor: Tille, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019371

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La famille ne devrait pas coûter un sou

Le Conseil fédéral vient d'accepter une harmonisation des allocations familiales dans l'ensemble du pays. L'avancée est timide, mais études et projets se multiplient pour soutenir les familles et le travail des femmes.

La famille fait l'actualité de ce semestre. Après des décennies d'hésitation, le peuple suisse adopte une assurance maternité fédérale. Les milieux économiques découvrent l'intérêt de disposer d'une importante main d'œuvre féminine et préconisent le développement des crèches. Pour redorer son blason, le PDC affiche avec vigueur son soutien à la famille et ne rejette pas, pour ce sujet, une alliance avec la gauche. Le président de la Confédération Joseph Deiss montre ostensiblement son intérêt pour une récente étude de l'OCDE qui invite la Suisse à faire un effort en faveur de la garde des enfants pour faciliter le travail de la femme. Dix-huit directeurs cantonaux de la Santé proposent la gratuité de l'assurance maladie pour les enfants. Le Département fédéral de l'économie publie dans son organe *La Vie économique* un large dossier visant à «concilier travail et famille». Lors de sa dernière séance, le Conseil fédéral, sous la pression de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS), accepte le principe d'une loi fédérale sur les allocations familiales en guise de contre-projet à une initiative du syndicat Travail.Suisse. Mais ladite loi ne devrait rien coûter aux collectivités publiques ou aux entreprises. La politique familiale est à la mode malgré la tendance soutenue au blocage de toute nouvelle dépense sociale.

Calcul économique

La politique familiale a pourtant un coût, mais l'investissement est rentable. Le taux de fécondité en Suisse, 1,5 enfant par femme, est l'un des plus bas des pays de l'OCDE. Une politique plus nataliste ferait, dans une vingtaine d'années, le plus grand bien à toutes nos assurances sociales. Mais le soutien à la femme qui travaille a des retombées économiques plus immédiates. Il génère un surplus de croissance selon une étude de l'institut *Prognos* pour l'Allemagne. L'interruption d'une activité professionnelle, le temps d'élever les enfants, entrave les carrières féminines. La formation toujours plus développée des femmes est en partie perdue pour l'économie lorsque des mères bien qualifiées ne travaillent pas.

Large éventail

Les mesures en faveur de la femme qui travaille sont nombreuses et exigent la mobilisation de multiples acteurs. A côté de l'assurance maternité et des allocations familiales, la Suisse devrait faire des progrès dans l'accueil de la petite enfance. Elle n'y consacre que 0,2% de son PIB, soit dix fois moins que le Danemark ou la Suède. Les entreprises elles-mêmes peuvent introduire plus de souplesse dans l'organisation du travail, en favorisant le télétravail et en proposant des plans de carrière pour fidéliser leurs collaboratrices. Les écoles peuvent adapter leurs horaires au rythme de travail des parents. Et, bien sûr, la fiscalité a de multiples moyens pour alléger les familles.

D'une manière toute bête… le travail doit être financièrement intéressant! Une étude de la Conférence suisse des institutions d'aide sociales (Csias) montre que les charges nouvelles causées par le travail du deuxième conjoint rabotent souvent trop largement le revenu supplémentaire. Ainsi à Lausanne, une femme apportant un gain de 26 000 francs en sus du salaire de 80 000 francs de son mari, doit renoncer à 46% de son gain.

Si la politique familiale est aujourd'hui «tendance», sa mise en œuvre n'est probablement pas pour demain. Elle est plombée par le climat d'austérité et l'organisation sophistiquée de la Suisse. *at*

Edito

Les enfants détaxés

Le mariage crée la famille, parole de fisc. Et aboutit à la taxation unique. En revanche, divorcés et concubins sont imposés séparément. Confédération et cantons cherchent cependant à corriger l'inégalité de traitement supportée par les époux via le quotient familial et différentes formes de *splitting*. Dans ce système, les enfants se réduisent à des charges déductibles, histoire de rendre aux parents la monnaie de leur sacrifice. Pour le plus grand bonheur des hauts revenus, car la progressivité des barèmes amplifie l'effet des rabais.

Après le rejet du paquet fiscal avec son volet consacré à la famille, le débat rejaillit là où il se morfond depuis l'arrêt du Tribunal fédéral de 1984 qui exige une solution équitable pour les couples mariés. Face à la déferlante de propositions (cf. ci-contre), le Conseil fédéral se fait prudent. Concilier les objectifs sociaux et l'assainissement des finances provoque toujours doutes et contestations. Les démocrates-chrétiens pleurent déjà le mauvais sort de la famille, «une fois de plus laissée-pour-compte». Or, il serait temps de distinguer entre politique familiale et réforme de la fiscalité. Pour ce faire, l'image traditionnelle de la famille, qui dicte encore sa loi, doit s'ouvrir à des pratiques laïques, parfois informelles. Ce sont les enfants, et non pas le mariage, qui créent la famille, qu'elle soit composée de deux époux ou qu'elle devienne monoparentale, concubine, voire homosexuelle.

Voilà pourquoi, d'un côté, l'imposition individuelle généralisée, délestée des déductions pour les enfants, répondrait à l'évolution de la société et à l'équité fiscale réclamée. De l'autre, un régime fédéral d'allocations familiales (entre 250 et 450 francs) - financé par la suppression des déductions et, le cas échéant, par un impôt prélevé à la source sur tous les revenus - reconnaîtrait l'utilité publique du travail de tous les parents. En contrepartie, des prestations complémentaires ciblées soulageraient les ménages les plus démunis, selon le modèle tessinois. md